

Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **jeudi 1 mars 2018 à 20 heures**, à la Maison communale

Objet

~

**CONVOCAION du
CONSEIL COMMUNAL**

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 01.02.2018
2. CPAS-Octroi chèque cadeau aux membres du personnel - Approbation
3. Octroi subside La Fameuze chorale de Lambermont
4. Octroi subside ASBL Comité des Familles Lacuisine-Fête de la lumière 2018
5. Contribution 2018 Musées Gaumais
6. Location all-in photocopieuse Garage atelier - adhésion centrale de marché de la Province
7. Abandon du produit des licences de pêche 2017 pour rempoissonnement de la Semois en 2018 - Décision
8. Vente de bois - Etat de martelage de printemps - Fixations des conditions de vente
9. Acquisition d'un véhicule pour le service Forêt - Décisions
10. Acquisition d'une pelle sur pneus compacte - Décisions
11. Vente parcelle communale - Section A n° 698 n à Chassepierre

12. Vente parcelles communales –Florenville – Rue des Fossés – Rue de Barsinvaut – Décisions

En communication

A la demande de Mme Godfrin , Conseillère communale,

13. Toiture réfectoire de l'école de Chassepierre

14. Rapport annuel relatif aux subventions accordées Exercice 2017

15. Rapport visite de contrôle du Receveur régional

16. Approbation par la Ministre De Bue du Budget communal 2018

17. Approbation par la Ministre De Bue de la délibération du Conseil communal du 28 décembre 2017 relative aux conditions d'engagement d'un employé d'administration (H/F)

Par le Collège,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

R. Struelens

S. Théodore